Conservation des ressources de pêche: reconstitution du stock de merlu du nord

2003/0137(CNS) - 11/02/2004 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement a adopté par 420 voix pour, 91 contre et 7 abstentions le rapport de M. Dominique SOUCHET (NI, F) tel qu'il a été établi par la commission au fond (se reporter au résumé précédent). Le Parlement européen a conforté la position du Conseil et exprimé son désaccord avec le plan de reconstitution proposé par la Commission en vue de reconstituer le stock de merlu du nord. En plénière, les parlementaires ont présenté et adopté un grand nombre d'amendements qui appellent à un plan de gestion moins sévère pour remplacer le plan de "reconstitution". Cela signifierait la suppression du schéma des jours en mer et le remplacement par les instruments de mesure de gestion habituels, à savoir le taux de prise autorisée totale et les quotas. Les membres ont également rappelé à la Commission la nécessité de consulter les conseils consultatifs régionaux sur les effets du plan de gestion.